

QUELLE EST LA « BONNE VERSION » DU *CÉ QU'È LAINO* ?

Tout le monde sait ce qu'est le *Cé qu'è laino*... à Genève tout au moins. Au-delà des frontières de l'État et Canton, à peu près chacun l'ignore, à part les choristes qui peuvent avoir eu l'occasion de s'y exercer. Aujourd'hui, on peut expliquer qu'il s'agit de l'hymne officiel de ce coin de Terre, qui n'en est pas à une contradiction près : la décision de l'adopter a été prise avant de savoir quelle version en était choisie.

La question se pose donc avec une terrible acuité comme une *Genferei* de la plus belle eau. Elle a surgi du fond des débats parlementaires du Grand Conseil genevois, débouchant sur une consultation populaire. Un vertueux pacifiste, forcément issu des rangs de la gauche, s'était offusqué que ce chant accompagnant les actes officiels de la République et État de Genève parle de guerre et de Dieu. Ce bellicisme comme les références théocratiques auraient dû, selon lui être interrogées, souhaitant sans doute leur expurgation. Aussitôt des rangs de la droite et des extrêmes patriotes ont surgis d'inédits accents d'indignation. On en appelait aux morts sacrés de l'Escalade qu'on immolait à nouveau, à l'esprit de défense de la citadelle assiégée et au fait qu'il ne fallait pas toucher à l'air qui fait gagner le Servette Hockey Club (de temps en temps). Il fallait donc rendre immarcessible cette chanson dont – soit dit en passant – on doutait fortement de l'authenticité historique... jusqu'aux travaux que j'ai publiés à la Librairie Droz en 2019.

Qu'importe, le peuple genevois a tranché : il faut inscrire le *Cé qu'è laino* dans la Constitution cantonale. Fort bien. La volonté du souverain ne dit par ailleurs rien encore du choix terrible qui reste à faire. De toutes les versions ayant été publiées à ce jour, laquelle doit être désignée comme la seule, la bonne, la définitive, pour les temps à venir et à jamais, puisque gravée dans le marbre d'une constitution cantonale ? On sait aujourd'hui que le texte du *Cé qu'è laino* est effectivement le premier récit édité et donc largement diffusé de l'Escalade, écrit le 16, imprimé le 18 et chanté dans les familles dès le 21 décembre 1602.

Les circonstances d'une création

Les Genevois se remémorent chaque année la nuit du 11 au 12 décembre 1602 (selon le calendrier julien encore en vigueur dans la ville protestante), où leur cité fut attaquée par les troupes du duc de Savoie. Lié par mariage avec la couronne d'Espagne, cet autocrate convoitait la ville pour s'étendre vers le Nord et cherchait accessoirement aussi à massacrer tous les habitants de ce foyer de la Réforme protestante. Bien que totalement surpris et mal préparés, les Genevois avaient alors réussi à repousser la tentative d'invasion par escalade et évité le massacre programmé.

Peu de jours après, les étudiants de l'Académie furent avertis que leur enseignant du cours de rhétorique de l'après-midi du 16 ne pourrait venir. En effet, ce pasteur assistait avec tous les autres à une séance extraordinaire pour préparer les arguments à présenter par deux délégués de leur Compagnie qui devaient rencontrer le Petit Conseil de la Ville le lendemain matin. Ils devaient convaincre les magistrats d'accorder rapidement un exceptionnel jour chômé dans la semaine, pour le consacrer au jeûne et à la prière, afin de rendre grâce à Dieu qui avait soutenu Genève. Car beaucoup de Genevois ne s'expliquaient pas autrement que par l'intervention divine les multiples chances qui les avaient sauvés lors de l'attaque de cette armée d'assaillants équipés et bien armés.

Comme le bruit s'était répandu dans l'Académie qu'un des enseignants avait conçu la veille une chanson à propos de l'évènement, quelques-uns de ces étudiants laissés sans mentor cet après-midi du jeudi 16 décembre imaginèrent d'en faire de même, durant ce temps qui devait justement être celui des exercices de rhétorique. Ils invitèrent à cette occasion une bonne partie de la classe de dernière année du Collège que deux d'entre eux, provisoirement recalés

en raison de travaux insuffisants à leur examen, avaient côtoyés peu auparavant. Ils se retrouvèrent donc à une vingtaine cet après-midi du jeudi 16 dans l'auditoire de l'Académie et composèrent, sans doute par petits groupes, une chanson de l'Escalade commençant par « Cé qu'è laino », ce qui signifie en patois « Celui qui est là-haut », autrement dit Dieu.

Pourquoi ces jeunes gens tenus de toujours s'exprimer en latin, qui apprenaient aussi le grec ancien et des notions d'hébreu biblique, qui entendaient sans doute aussi à peu près tous le français de Paris, choisirent-ils de rédiger leur travail en patois de Genève ? Peut-être avaient-ils l'idée de s'adresser mieux ainsi à tous leurs concitoyens citadins et pas seulement aux élites. Ils pouvaient aussi reprendre ainsi naturellement, dans toute leur saveur, les rumeurs qui couraient la ville en langue populaire. Il serait sans doute exagéré de dire que ces jeunes en avaient vraiment conscience, mais le choix du patois pour exprimer leur réalité du moment tenait déjà d'une manifestation de contre-culture.

En tous les cas, leur exercice ayant été couronné de succès et fourni l'abondant résultat de soixante-huit strophes en quatrains de décasyllabes (pour la plupart à peu près réguliers) rédigés sur quelques feuilles, celles-ci furent dès cette fin d'après-midi de décembre portées par ces jeunes gens chez l'imprimeur Jean De Tournes (2e du nom, mais premier à Genève), établi à quelques pas de la sortie de leur salle de cours. L'entrevue du vieil imprimeur de 62 ans et des jeunes gens – parmi lesquels il dut reconnaître deux fils du Premier Syndic de la Ville, celui du Secrétaire d'Etat et quelques autres – dut être un instant tout à fait riche de suspens, de surprises de part et d'autre, comme de probables et savoureux malentendus. L'une des fiertés de cet homme de culture était d'avoir édité non seulement des ouvrages en latin et en français, mais aussi en grec ancien et en hébreu, ainsi qu'en italien et en espagnol.

Comment prit-il, dans un premier temps, la demande, tout à fait nouvelle pour lui comme pour le marché genevois, de publier en patois ? Il ne dut sans doute rien laisser paraître de son étonnement ni de ses intentions, mais dire qu'il allait étudier la proposition tout en s'engageant à donner réponse le lendemain, à la même heure, comme cela se fait en pareil cas. Le vieux malin pensait peut-être trouver pendant la nuit une bonne raison pour refuser un travail au résultat improbable, qui devait aussi forcément le conduire à transgresser les règles de droit demandant de soumettre tout nouveau texte à la censure avant impression. Il faut croire qu'aucune lumière en ce sens ne lui vint, et surtout qu'il fut mis au courant le lendemain dès la pause de midi que le petit Conseil avait le matin même accédé à la demande des pasteurs. Un jour chômé était décrété le mardi 21 suivant, pour un jeûne consenti dès l'aube et jusqu'au culte du début de l'après-midi, durant lequel chaque personne de la cité viendrait prier et remercier le Seigneur d'avoir sauvé la ville et ses habitants. Cela intéressait le maître imprimeur, privé d'un jour de travail, mais attentif au fait qu'un tel événement exceptionnel laissait tout le reste de la journée et de la soirée aux familles pour se retrouver chez elles : qu'il puisse fournir aux libraires de la ville une chanson sur le sujet même auquel était consacrée la journée se présentait soudain comme une belle opportunité, qui pouvait se révéler lucrative. Il allait donc accéder à la demande des étudiants et imprimer discrètement son premier *Cé qu'è laino* le samedi 18, pouvoir le proposer dès le soir aux libraires qui n'auraient que le lundi 20 pour le proposer aux habitants, avec le jeûne puis la fête du lendemain. L'opération fut un succès, qui se renouvela l'année suivante, où il resta tout de même des invendus, signalant à l'avisé éditeur que les familles genevoises ayant les moyens de faire l'acquisition de ce chant étaient désormais fournies et qu'il devait donc diversifier les titres et ne plus proposer que des tirages plus modestes les années suivantes, pour les nouvelles familles qui se fondaient. Il faut savoir que d'une édition à l'autre, le texte en était à chaque fois entièrement recomposé, une lettre en plomb après l'autre. Et comme l'erreur est humaine, même avec la meilleure volonté et tout le savoir-faire du monde, de petites erreurs de copie se produisaient à chaque fois. Chaque nouvelle édition différait toujours un peu de la précédente d'une bonne trentaine de caractères mal copiés (c'est ce qui a permis de dater ces

feuilles). Sur les près de 10'000 caractères du texte, cela correspond à un modeste taux d'erreur de 0,3 %. Cela signifie aussi – pour nous aujourd'hui qui cherchons la « vraie » version de ce chant – qu'il n'y eut jamais, tout au long de l'existence de l'industrie typographique, deux éditions tout à fait semblables. Chacune est différente. Laquelle choisir ? D'abord, faut-il adopter les 68 couplets de la chanson complète et entière ? Ou bien s'autoriserait-on quelques allègements, par exemple à seulement à 52 ou 25, ou même 5 ou 3 couplets ?

C'est un beau chiffre que 68

La version intégrale aurait évidemment le mérite de la caution historique. Dire cela ne suffit d'ailleurs pas du tout. Faut-il adopter la première version, celle imprimée le 18 décembre 1602, dont on possède aujourd'hui plusieurs exemplaires (notamment deux à la Bibliothèque de Genève et une aux Archives d'État de Genève) ? Elle a pour elle l'ancienneté et la primauté, mais en raison des circonstances de son élaboration, du peu de temps consacré à son édition, comme de la nouveauté d'imprimer du patois, cette version comporte de nombreuses fautes de patois genevois, ou même de rythme. Alors, le choix pourrait se porter sur la deuxième édition, celle imprimée en décembre 1603, où un bon nombre des erreurs de la précédente, notamment les gallicismes, ont été corrigées. Mais au fond, pourquoi la deuxième plutôt que la quatrième ou la cinquième (la troisième étant, pour l'instant, perdue) ? Cette cinquième, qui portait le n° 17 de la collection de la BGE, avait d'ailleurs été l'une des quatre utilisées par le professeur Eugène Ritter pour établir sa version idéale en 1900. Il faut dire qu'elle était alors la seule du début du 17e qu'il connaissait. Cette référence suffit-elle ? En souvenir ému d'Henri IV, il serait aussi possible de sélectionner la version de 1610, qui a – par le changement de tout un vers – pris acte du décès de ce roi de France. C'est aussi à partir de cette neuvième édition que « lainô » est écrit avec un circonflexe, jugé inutile jusque-là. Ou peut-être ne serait-il pas impertinent, dans notre époque qui fait – enfin – attention à la représentation féminine, de retenir la publication présentant cinq reines à son frontispice. Ce choix était celui du dialectologue Oskar Keller, opéré parce que cette feuille portait alors le n°1 de la collection recueillie par la BGE. Cette version a pu être datée de 1658 à ± 1 année près (57e édition). On pourrait même, pourquoi pas, choisir la plus jeune des versions de cette ancienne façon de publier ce texte, celle qu'avait retenue le professeur André Burger dans son étude de 1952 et que nous pouvons désormais dater de 1692 à plus ou moins une année près. Cette version était pour lui la meilleure, car la plus proche des très rares autres exemples du patois savoyard de Genève dont nous disposons et qui datent effectivement aussi de la fin du 17e siècle.

Pourquoi même se limiter aux versions du premier siècle d'existence de cette chanson ? Il y en a du 18 comme du 19e siècle, qui ont toutes leurs charmes et sympathiques modifications. En ce sens, on se méfierait tout de même des avis qui suggèreraient de choisir la version adaptée en français par René-Louis Piachaud en 1936 pour résonner, après la Genève rouge, comme une revanche et une moquerie des forces de gauche assimilées aux envahisseurs de jadis. Il serait regrettable d'oublier l'intérêt politique – au sens noble du terme – de ce chant qui est d'unir les Genevois et non de les diviser. Car c'est en définitive pour cela qu'il fut mis en avant dès le 19e siècle, par rapport aux fameux « empros », dont chacun identifiait un quartier de la cité, comme autant de parties potentiellement antagonistes.

Santé, sobriété

Certains estimeront tout de même un peu longue cette suite de soixante-huit couplets et sans doute cruel de vouloir la faire mémoriser aux petits Genevois des écoles. D'autant plus que si le *Cé qu'è laino* a été édité chaque année durant tout le 17e siècle, puis ensuite en recueils de chansons de l'Escalade, c'est bien que jamais personne ne l'a appris par cœur ! Pas plus ce

texte-là que les autres (sinon, peut-être un ou deux couplets, par-ci par-là). Comme les relations recueillies déjà au 19e siècle le racontent très clairement, au jour anniversaire du 11 décembre, les anciens sortaient les feuilles imprimées des différentes chansons de la cache où elles restaient à l'abri toute l'année, pour être lues et entonnées, les unes après les autres, en famille.

En fait, dès lors qu'il semble adopté dans le courant du 19e siècle, au moment de la montée des nationalismes, comme un chant capable de réunir les citoyens du nouveau canton suisse autour d'un destin commun, l'officialisation du *Cé qu'è laino* a aussi amené des versions singulièrement raccourcies : il ne s'agissait plus d'opposer protestants et catholiques dans un canton constitué du rattachement de plusieurs territoires anciennement liés à l'une ou à l'autre des deux confessions. Les décennies passant, l'habitude s'est répandue de ne plus chanter que les premier, deuxième et dernier couplets. L'usage étant souvent souverain en la matière, ce raccourci économique de soixante-cinq quatrains pourrait se justifier. Ce qui ne répond toujours pas complètement la question : quelle graphie adopter en fonction de quelle référence assumée ? Les choix sont multiples, et l'expectative à son comble. Le résultat risque bien de se transformer en « dictat administratif », ce qui aura pour conséquence heureuse, qu'il sera peu et mal suivi. Peut-être faudrait-il simplement s'en tenir au seul principe ? L'hymne est choisi. Il est désigné par ses premières paroles, et chacun pourrait garder la liberté de l'écrire ou de le prononcer comme il lui chante ? L'essentiel restant de rappeler que la plus grande des forces sera toujours là pour sauver la ville, tant que les Genevois sauront s'unir pour la défendre.

Joël Aguet
avril 2024